



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2024-162

PUBLIÉ LE 26 FÉVRIER 2024

Sommaire

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France /

R32-2024-02-19-00073 - Arrêté du directeur général de l'agence régionale de santé des hauts de france portant agrément du centre de santé dentaire Tourcoing ayant pour numéro FINESS 590060307 pour ses activités dentaires (2 pages)

Page 3

Chambre de Commerce et d'Industrie Hauts-de-France /

R32-2024-02-21-00006 - DSS MD Cession à Microbox Packaging (1 page)

Page 6

DRAAF /

R32-2024-02-26-00001 - Décision portant subdélégation de signature pour l'accomplissement des missions des services de l'établissement FranceAgriMer (2 pages)

Page 8

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2024-02-19-00073

Arrêté du directeur général de l'agence régionale
de santé des hauts de france portant agrément
du centre de santé dentaire Tourcoing ayant
pour numéro FINESS 590060307 pour ses
activités dentaires

Arrêté du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France portant agrément du Centre de santé dentaire Tourcoing ayant pour numéro FINESS 590060307 pour ses activités dentaires.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS- DE- FRANCE

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 ;
Vu les articles L.6323-1 à L.6323-1-15 et D.6323-1 à D.6323-15 du code de la santé publique ;
Vu les articles L.160-10, L.162-14-1 et L.162-32 du code de la sécurité sociale ;
Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;
Vu l'ordonnance du 12 janvier 2018 relative aux conditions de création et de fonctionnement des centres de santé ;
Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
Vu le décret n° 2016-1625 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;
Vu le décret n° 2018-143 du 27 février 2018 relatif aux centres de santé ;
Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France - M. Gilardi (Hugo) ;
Vu l'arrêté du 27 février 2018 relatif aux centres de santé ;
Vu la loi n°2023-378 du 19 mai 2023 visant à améliorer l'encadrement des centres de santé ;
Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 16 janvier 2024 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France

ARRÊTE :

Article 1er

Le centre de santé dont la raison sociale est centre de santé dentaire Tourcoing
situé à l'adresse suivante 1 Bis Grand Place, 59200 Tourcoing
dont le numéro FINESS est 590060307
et dont la raison sociale de l'organisme gestionnaire est centre de santé dentaire Tourcoing
situé à l'adresse suivante 1 Bis Grand Place, 59200 Tourcoing

EST AGRÉÉ pour ses activités dentaires.

Cet agrément vaut autorisation de dispenser des soins aux assurés sociaux dans le centre ou

l'antenne concerné.

Article 2. Le présent agrément est provisoire et délivré pour une durée d'UN AN

Article 3 – Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Lille, le **19 FEV. 2024**

Pour le directeur général et par délégation,

La Responsable
du Pôle de Proximité du Nord

Dr Héléne PRIEUR-PATTEYN

Chambre de Commerce et d'Industrie
Hauts-de-France

R32-2024-02-21-00006

DSS MD Cession à Microbox Packaging

DELEGATION SPECIALE DE SIGNATURE

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Décret n°2016-473 du 14 avril 2016 portant création des CCI Locales de l'Artois, Grand Hainaut, Grand Lille et Littoral Hauts-de-France,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment son article 2.2.8,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 9 décembre 2021 portant sur les pouvoirs consentis à son Président,
- Vu la délibération de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 30 novembre 2023 approuvant la cession de la parcelle cadastrée AR 240 à Comines,

Sur proposition de Monsieur David BRUSSELLE, Directeur Général,

Décide :

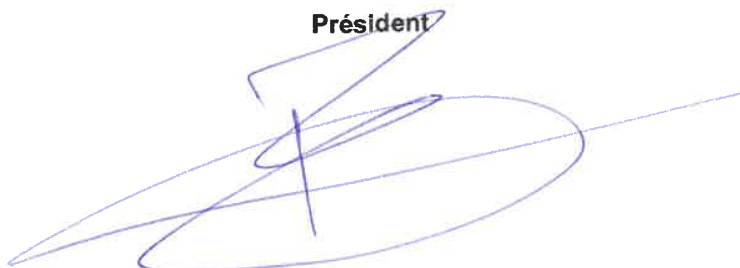
De donner délégation de signature spéciale à **Monsieur Marc DUCHATEAU**, Directeur des Parcs d'Activités de la CCI Grand Lille, ou en cas d'indisponibilité de ce dernier, à **Monsieur Jaouen ZOUAGHI**, Responsable Commercial des Parcs d'Activités de la CCI Grand Lille, à l'effet de signer l'avant-contrat et l'acte notarié relatifs à la cession au profit de la société MICROBOX PACKAGING, ou de toute personne morale qui se substituerait à elle, de la parcelle cadastrée AR 240 à Comines, pour un montant de sept cent quatre-vingt-quinze mille six cent quatre-vingt-dix euros hors taxes et hors droits (795 690 € HT/HD).

La présente délégation de signature n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Fait à Lille, le 21 février 2024,

Philippe HOURDAIN

Président



DRAAF

R32-2024-02-26-00001

Décision portant subdélégation de signature
pour l'accomplissement des missions des
services de l'établissement FranceAgriMer



**Décision portant subdélégation de signature pour l'accomplissement des missions
des services de l'Établissement FranceAgrimer**

Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France

Vu le code rural et de la pêche maritime, livre VI, notamment ses articles L621-6 et R621-28 ;

Vu le décret n° 84-1191 du 28 décembre 1984 modifié relatif aux services déconcentrés du ministère de l'agriculture et de la pêche ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

Vu le décret du 17 janvier 2024 portant nomination de monsieur Bertrand GAUME, en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité du Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture et de l'alimentation du 10 novembre 2020 portant nomination de monsieur Björn DESMET en qualité de directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture et de l'alimentation du 10 novembre 2020 portant nomination de monsieur Michel GUILLOU en qualité de directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture et de l'alimentation du 17 septembre 2021 portant nomination de monsieur Jean-Michel POIRSON en qualité de directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France ;

Vu la décision du 25 janvier 2024 de la directrice générale de FranceAgrimer n° ST/2024/01, portant délégation de signature à monsieur Bertrand GAUME, préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord, en qualité de représentant territorial de FranceAgrimer et d'ordonnateur délégué ;

Vu l'arrêté préfectoral du 23 février 2024 portant délégation de signature à monsieur Björn DESMET, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France, pour l'accomplissement des missions de l'établissement FranceAgrimer ;

DÉCIDE

Article 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Björn DESMET, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France, la délégation de signature qui lui est accordée par l'arrêté préfectoral en date du 23 février 2024 est exercée par monsieur Michel GUILLOU, directeur régional adjoint, ou par monsieur Jean-Michel POIRSON, directeur régional adjoint, puis par :

- Mme Laurine BOUTEILLER, cheffe du service régional de FranceAgrimer,
- Mme Mylène COROENNE, cheffe adjointe du service régional de FranceAgrimer,

Ainsi que, limitée à la signature des billets avalisés, par :

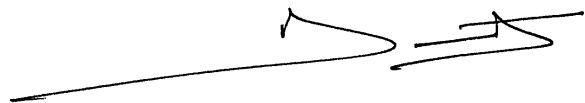
- M. Christophe COTTRAIS, chargé de la statistique, de l'informatique et de l'aval du service régional de FranceAgrimer,
- M. Marc BAROUX, instructeur liquidateur du service régional de FranceAgrimer.

Article 2 :

Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée au comptable public de FranceAgrimer et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France ainsi que sur le site de FranceAgrimer.

Amiens, le **26 FEV. 2024**

Pour le préfet, et par délégation,
Le directeur régional de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt



Björn DESMET